

Le 18 août 2021

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Serge MORAIS
Directeur Général Adjoint
CS 93383
69418 LYON CEDEX 03

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Vous avez adressé aux pharmaciens un courrier de rappel à la réglementation concernant la sérialisation.

Ce courrier nous choque ! Il a été particulièrement mal perçu par la profession qui est débordée par des sujets beaucoup plus urgents que la mise en place de la sérialisation imposée par l'Europe.

L'été, les vacances sont là mais rien n'est calme ni tranquille.

Savez-vous, qu'en cette période de folie (nous pesons nos mots !) nos équipes et nous même assurons en plus de notre cœur de métier qui reste la dispensation des médicaments :

- La fourniture des vaccins aux autres professionnels libéraux.
- La vaccination avec les prises de rendez-vous, l'enregistrement administratif, les nombreux coups de fil des patients fort chronophages.
- La réédition des attestations de vaccination effectuées dans les centres qui ne les remettent pas aux patients (pas tous mais suffisamment pour que nous soyons embolisés).
- Les tests antigéniques dont la demande est exponentielle depuis le 11 juillet en pleine période de congés estivaux et sans possibilité de recruter.
- La réalisation de trods sérologiques avant la vaccination.
- Le test de criblage et le contact tracing des patients ayant un test antigénique positif.
- La dispensation des autotests aux accueillants familiaux et aides à domicile.
- La dispensation des masques aux patients fragiles.
- La dispensation des trods sérologiques aux professionnels de santé.

Et dans le même temps nous répondons à d'incessants appels ou demandes des patients qui nous sollicitent et interrogent sur la vaccination, les tests, le passe sanitaire. Rappelons que les pharmaciens sont les seuls professionnels de santé accessibles sans rendez-vous jour et nuit.

Le tout avec des patients de plus en plus exigeants qui, parfois, n'hésitent pas à agresser nos collaborateurs comme nous-mêmes.

Les pharmaciens répondent toujours présents et font le "job" avec professionnalisme. Nous attendions une certaine reconnaissance du travail fourni et nous recevons un courrier nous enjoignant de mettre en place la sérialisation !

La date butoir prévue est au 31 décembre 2021. Nous aborderons ce sujet lorsque la crise sanitaire nous laissera le temps de l'envisager.

.../...

Le 18 août 2021

Aujourd'hui, les pharmaciens répondent en priorité aux missions de santé publique et ne peuvent absolument pas s'engager dans un dispositif de sérialisation onéreux et superflu pour lutter contre la falsification des médicaments, alors que les produits contrefaits s'achètent essentiellement sur Internet.

Le règlement européen est clair : une solution gratuite doit être mise à disposition des pharmaciens pour la mise en œuvre de la sérialisation ce qui à ce jour n'est pas le cas, entre le coût annuel de souscription au connecteur CNOP et la facturation par les SSII de la mise en place.

Les pharmaciens sont par ailleurs très inquiets concernant la fiabilité informatique du processus de sérialisation.

Les différentes pannes à répétition auxquelles ils ont été confrontés, en particulier sur SI DEP les 13 août et 14 août semblent malheureusement leur donner raison. Quand tous les pharmaciens seront connectés aux heures de pointe et que le système de sérialisation sera en panne comment feront-ils pour délivrer ??

Cette nouvelle contrainte chronophage pour l'officine occasionne une fois de plus un travail administratif supplémentaire, entraînant des coûts financiers et humains, et surtout détournant le pharmacien de son temps de professionnel de santé

Pour la mise en place de la sérialisation, il nous faut un véritable accompagnement, sans coût, pour toutes les officines, comme prévu par la réglementation européenne.

Nous espérons que cette lettre vous aura permis de comprendre les difficultés dans lesquelles les pharmaciens exercent en ce moment.

Imposer la sérialisation par la menace, et le harcèlement nous semble non seulement injuste mais surtout contre-productif. En cette période de crise sanitaire, serait-il préférable que les pharmaciens arrêtent de vacciner et de tester pour mettre en place la sérialisation ?

Le courrier, reçu il y a quelques jours, est inacceptable tant sur le fond que sur la forme. Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Adjoint, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gabrielle GROSS & Christophe LEFEVRE- Marie-Pascale ETIENNE LHOSPITAL - Elisabeth ALAUX - Sébastien ROUBINET - Sylvie BREYSSE - Valérie FLEURY & David THIERRY - Véronique NOURI - Caroline REME & Guillaume DESSARD

Présidentes et Présidents des Syndicats Fspf de l'Ain, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de la Loire, de l'Isère, du Rhône et de la Haute-Savoie

Copie à :

Monsieur Emmanuel MACRON, Président, - Monsieur Olivier VÉLAN, Ministre des Solidarités et de la Santé - Monsieur Étienne CHAMPION, Secrétaire général des ministères des affaires sociales - Monsieur Jérôme SALOMON, Directeur Général de la santé - Monsieur Hugues VIDELIER, Président - Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens - Monsieur Olivier ROZAIRE, Président - URPS Pharmaciens Rhône-Alpes

Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de la Région Rhône – Alpes
31 rue Mazenod – 69003 Lyon– Tél : 04 78 60 93 47

syndicatpharmaciens01@fspf.fr – syndicatpharmaciens07@fspf.fr - syndicatpharmaciens26@fspf.fr syndicatpharmaciens38@fspf.fr - syndicatpharmaciens42@fspf.fr – synd69@resopharma.fr – syndicatpharmaciens38@fspf.fr